



Prévention du suicide : Formation « Sentinelles au repérage de la crise suicidaire »

12 et 13 JUIN 2023 - Communauté Communes Pays de Cruseilles

Cette formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.

Pour se former à la prévention du suicide, 3 formations distinctes sont organisées par l'IREPS-ARA: « Intervention en crise suicidaire », « Evaluation-orientation » et « Sentinelles ». Les participants sont orientés vers l'une ou l'autre de ces formations en fonction de leur profil, compétences et/ou responsabilités.

*En suivant la formation, le participant s'engage à figurer sur le répertoire des personnes formées de la région afin d'intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de son territoire. **A ce titre, il bénéficiera** du temps d'échanges annuel départemental entre personnes formées, organisé par l'IREPS ARA (sensibilisation continue, interconnaissance, retours d'expériences, échanges de pratiques...)*



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLICS

Tout professionnel ou citoyens non soignants présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Cruseilles. Ex: travailleur social, aide-soignant, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, secrétaire médicale, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, pompier, facteur, guichetier, agent de sécurité...



PREREQUIS

Avoir une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide ; être repéré.e pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie ; être en mesure de prendre soin de soi.



DURÉE & HORAIRES

2 jours, soit 14h
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



LIEU

Communauté de Communes Pays de Cruseilles
268 route du Suet
74 350 CRUSEILLES.
Salle Consulaire

Si vous êtes porteur d'un handicap, merci de contacter le-la responsable pédagogique (cf. p.2), afin de vérifier ensemble que l'environnement matériel et les modalités de formation sont adaptées.

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

Date du programme : 15/03/2023

1/2



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Siège social : 62 cours Albert Thomas, 69008 Lyon

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 82 69 06 790 69.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.





Prévention du suicide : Formation « Sentinelles au repérage de la crise suicidaire »

12 et 13 JUIN 2023 - Communauté Communes Pays de Cruseilles

FORMATEURS

Binôme de formateurs, professionnel de santé ayant une expertise dans le domaine de la prise en charge des personnes suicidaires : Dr JOANDEL, médecin psychiatre et Mme BARDIN, Psychologue Unité post urgence
Océane REGNARD, chargé de projets en promotion de la santé

Renseignements pédagogiques :
Océane REGNARD - IREPS ARA Délégation
Haute-Savoie
Tél. 04 50 45 20 74
oceane.regnard@ireps-ara.org



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET EVALUATION

Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation.

Non diplômante.

Groupe de 10 à 15 participants, maximum 2 personnes par structure.

Démarche participative qui alterne apports théoriques, études de cas et travaux de groupes.

Mise à disposition des ressources pédagogiques (supports de formation, bibliographie, documentation complémentaire) via un espace extranet.

Emargement par demi-journée de formation.

Evaluation : questionnaire de positionnement en amont, feedback sur les travaux de groupe/mises en situation, auto-évaluation, questionnaire de satisfaction à chaud, questionnaire de suivi à froid.

Remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.



PROGRAMME

Jour 1 :

- Être en capacité de repérer les signes d'alerte concernant une personne en souffrance au sein de sa communauté de vie
- Aller vers la personne repérée et ajuster ses modalités relationnelles avec elle en fonction du contexte
- Connaître le champ et les limites de son action

Jour 2 :

- Savoir prendre soin de soi et se protéger face à des situations complexes
- Apprendre à reconnaître le bon moment pour passer le relai (pour soi-même et pour les autres)
- Identifier où orienter les personnes ayant un risque suicidaire vers les ressources d'évaluation et/ou de soins adaptées
- Connaître les maillons locaux nécessaires à une orientation juste et efficace des personnes donnant des signes d'alerte d'un risque suicidaire.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Siège social : 62 cours Albert Thomas, 69008 Lyon

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 82 69 06 790 69.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Soutien

